

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 19 H

PROCES VERBAL

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Jean-Pierre SOCQUET, Gaspard CHATELLARD, Céline GACHET, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL (à compter de 20 H 15), Catherine MONGET, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSEES : Mesdames Muriel MORAND, Catherine CABROL (jusqu'à 20H15).

ABSENTE : Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021 et acte les décisions ci-après. Le Conseil Municipal :

- 1- **APPROUVE** les tarifs du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'unanimité des membres présents :

1/ Eau potable (H.T)			
	2021	2022	Variation
Part fixe	30.00 €	30.00 €	0
Redevance (par m3)	1.15 €	1.20 €	+ 4.35
Redevance Agence de l'Eau par m3 (prix fixé par l'agence)	0.28 €	0.28 €	0
2/ frais d'accès au réseau, location de compteur, location de robinets inviolables			
	2021	2022	variation
Frais d'accès au réseau HT (nouvel abonné)	75.00 €	75.00 €	0
Location des compteurs par année, HT	7.42 €	7.42 €	0
Diam 15	9.06 €	9.06 €	
Diam 20	16.57 €	16.57 €	
Diam 25	17.59 €	17.59 €	
Diam 30	29.44 €	29.44 €	
Diam 40	74.64 €	74.64 €	
Diam 50	152.88 €	152.88 €	
Diam 80			
Location robinets inviolables par année HT	5.87 €	5.87 €	0
Forfait frais de déplacement (fermeture, ouverture de branchement)	50 €	50 €	0

3/ FRAIS DE CONTROLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES : en cas d'utilisation de sources privées, de récupération d'eau de pluie ou d'utilisation de l'eau communale :	
forfait	30.00 € HT
+ Temps réel passé par le service des eaux pour effectuer le contrôle	30.00 € HT/h

2- **APPROUVE** les tarifs des travaux assurés par le service technique à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'unanimité des membres présents :

TRAVAUX DIVERS (Budget commune)	2021 Pour mémoire	2022
<i>Main d'oeuvre employé communal</i> Tarif horaire	30 €	30 €
Tarif horaire engins sans chauffeur	70 €	70 €
Main d'oeuvre employé communal pour ménage des bâtiments communaux	-	25 €

RACCORDEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE AU RESEAU PUBLIC (Budget eau)		
Forfait de prise en charge par raccordement HT	130 €	130 €
Main d'œuvre technicien communal Tarif horaire HT	30 €	30 €
Pièces et fournitures HT	Prix d'achat + 15 %	Prix d'achat + 15 %
Coupure ou ouverture du branchement d'eau potable HT, forfait	50 €	50 €

3- **FIXE**, à l'unanimité des membres présents, les tarifs de location des salles communales :

	Salle Tour Magdelain (1^{er} étage) 28 place de l'église à Megève	Salle de la Carrière 775 route d'Etraz à Demi-Quartier
Réunion d'associations locales	Gratuit	Gratuit

Réunion politiques durant les périodes électorales légales	Gratuit	Gratuit
Réunion de copropriété ou privées sans but lucratif, par séance	100 €	100 €

- 4- **FIXE**, à l'unanimité des membres présents, le montant du loyer mensuel des bureaux de la Tour Magdelain, situés aux 2^e et 3^e étages, 28 place de l'église à Megève, à 2 000 € mensuels, qui seront loués à la Commune de Megève ;
- 5- **DECIDE**, à compter de l'année scolaire 2021-2022, de reconduire le versement d'une aide financière aux élèves de la commune qui fréquentent un établissement du primaire ou du secondaire situé à plus de 25 km de leur domicile et **FIXE** le montant de cette allocation individuelle de transport scolaire à 200 € par élève, à l'unanimité des membres présents ;
- 6- **FIXE** les tarifs des frais de secours sur pistes pour la saison 2021-2022, à l'unanimité des membres présents :

7- Secours sur pistes :	2020-2021 Pour mémoire	2021-2022
1 ^{ère} catégorie : front de neige et petits soins (1)	59 €	59 €
2 ^e catégorie : zone A, dite rapprochée (2)	224 €	224 €
3 ^e catégorie : zone B, dite éloignée (3)	377 €	377 €
Hors piste accessible gravitairement au cours des heures normales d'ouverture des remontées mécaniques en traîneau	745 €	745 €
Secours hors piste :		
Frais de secours effectués hors pistes, dans des secteurs éloignés des pistes de ski, en dehors des heures normales d'ouverture des remontées mécaniques, caravanes de secours, recherche de nuit : facturation sur la base des coûts horaires		
Coût / heure pisteuse secouriste	50 €	50 €
Coût / heure engin de damage	197 €	197 €
Coût / heure motoneige	35 €	35 €
Secours hélicoptérés	Coût réel facturé	
Facturation forfaitaire pour frais de dossier, par secours	80 €	

- 8- **ACCORDE** une subvention tarifaire de 3 € pour la restauration scolaire de l'établissement Saint-Jean Baptiste à Megève, par repas et par élève de Demi-Quartier, par 10 voix pour et 1 abstention de Madame Sandrine LOMBARD-DONNET ;

9- ACCEPTE la répartition du Pass Scolaire 2021-2022 comme suit et modifie la délibération du 3 août 2021, à l'unanimité des membres présents :

participation des familles	100 €
participation de l'exploitant des remontées mécaniques	47 €
participation de la commune de Demi-Quartier	47 €
TOTAL	194 €

10- SE PRONONCE favorablement pour le transfert de la chapelle de Vauvray, section A 1117, et de la chapelle des Crétets, section A 704, qui appartenaient à des sections de communes, dans le patrimoine communal, à l'unanimité des membres présents et **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin qu'il acte ce transfert ;

11- DONNE SON ACCORD sur la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement du Mont-Joly à compter du 31 décembre 2021 et **ACCEPTE** les conditions de sa liquidation, à l'unanimité des membres présents ;

12- AUTORISE le recrutement de vacataires en cas de besoins, tant pour les services administratifs que techniques, et **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €, à l'unanimité des membres présents ;

13- DECIDE de verser une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, sur la base d'un forfait de 30 € net par mois et par agent, au titre du risque santé, sur les contrats labellisés souscrits par les agents, à l'unanimité des membres présents ;

14- PREND CONNAISSANCE :

- De la décision n° 2021-12 du 29 octobre 2021 relative à un avenant sur le lot n° 11 de la construction de la Mairie de Demi-Quartier, attribué à l'entreprise SEDIP, d'un montant de 2 454.68 € TTC ;
- Des chantiers en cours : aux Essertons pour la rénovation de la remise et de débardage sur la piste du Grand Bois ;
- De l'enquête publique en cours relative à la modification n° 1 du PLU ;
- Du permis de construire relatif à la réalisation de logements en BRS à la Vagère et qui sera déposé prochainement ;
- Du permis accordé pour la rénovation de l'ancien « chalet des Fleurs » route de Sallanches ;
- Du projet d'acquisition du terrain appartenant à la Maison de Retraite de Megève, situé route de Vauvray ;
- Du dispositif de Megève favorisant la rénovation de logements pour les saisonniers, précisant que Demi-Quartier n'y adhèrera pas ;
- Du dossier élaboré par Géoscan concernant la rénovation du Pont d'Oise ;
- De la réorganisation de la viabilité hivernale en raison du manque de personnel ;
- Du contentieux en cours relatif au chemin de la Côte Pugin ;
- Des remerciements adressés par les administrés suite à la distribution des colis de Noël et de l'organisation du repas des Aînés ;

- Des remerciements de Monsieur le Maire adressés à la commission d'Action Sociale pour sa mobilisation lors de la distribution des colis de Noël ;
- Des permis de construire et de l'Etat-Civil à la date du 14 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.